



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 5 septembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, (rapport 3.9 retiré), 3.10, 4.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.2.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 5.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, Y. DELARUE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET

Mandataires : B. GAVIGNET, J. KRIEGER, C. LIME, R. STEPOURJINE

Délibération n°2016/003329

Rapport n°3.8 - Pôle de Gériologie Interrégional (PGI) Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2016

Pôle de G erontologie Interr gional (PGI) Bourgogne - Franche-Comt  - Subvention 2016

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire d l gu 

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement sup rieur et recherche

| Inscription budg taire | |
|--|-------------------------------------|
| BP 2016 et PPIF 2016-2020 | Montant pr vu au BP 2016 : 15 000   |
| « P le de G erontologie Bourgogne et Franche-Comt  » | Montant de l'op ration : 10 000   |

R sum  :

L'Association P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  (PGI BFC), dont le si ge est   Besan on, a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g erontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire.

La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence qui pourrait  tre labellis  et ainsi devenir un p le de comp titivit .

Le PGI BFC sollicite une subvention du Grand Besan on   hauteur de 10 000   pour mener   bien ses actions.

I. Les origines du P le

Le projet de P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche Comt  (PGI), a  t  officialis  le vendredi 24 avril 2009. Il s'appuie sur une exp rience de plusieurs ann es conduite au sein de l'association G erontop le Pierre Pfitzenmeyer® et l'Institut R gional du Vieillissement de Franche-Comt .

Afin de renforcer la visibilit  de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE (Groupement d'Int r t Economique), support logistique du projet, est cr  , avec pour Pr sident Monsieur Christophe MADIKA.

Ce GIE de pr figuration du P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  r unit sept membres :

- la CARSAT Bourgogne-Franche-Comt ,
- les CHU de Besan on et de Dijon,
- les Universit s de Bourgogne et de Franche-Comt ,
- l'Institut R gional du Vieillissement (IRV) et l'association le G erontop le Pierre Pfitzenmeyer®.

Quant aux missions de suivi et d'animation du PGI, elles avaient  t  confi es par Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la sant  et des sports et Nora BERRA, Secr taire d'Etat charg e des a n s,   Olivier BOYER, directeur de projet du p le. Fin d'ann e 2012, le GIE a  volu  vers une association.

Pour rappel, d but 2015, le PGI et l'Institut R gional du Vieillissement ont fusionn  en vue d'optimiser leurs actions et de gagner en terme de visibilit . Institutions, collectivit s territoriales, associations d'usagers, industriels, p les de comp titivit s sont membres de ce p le qui a su f d rer les divers acteurs.

Les grands axes du pôle sont :

- la recherche et le développement économique par la valorisation industrielle,
- la formation, la capitalisation et les transferts et échanges de bonnes pratiques,
- l'adéquation offres-besoins.

II. Les missions du PGI

Ce pôle est dédié à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels ...), ce qui lui permet, à travers leur forte mobilisation, de valoriser et optimiser des compétences et des expériences multiples.

Les travaux du PGI s'articulent autour de deux axes forts :

- le développement économique par la valorisation industrielle de la recherche,
- le développement et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie, il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI via l'espace éthique interrégional :
 - pluridisciplinarité et décloisonnement des prises en charge sanitaires et sociales,
 - sollicitation et écoute de la personne âgée,
 - respect de la citoyenneté de la personne âgée,
 - respect de la confidentialité,
 - égalité de traitement des personnes âgées sur le territoire des deux régions,
 - développement d'une démarche de prévention dans la prise en compte du vieillissement.

L'objectif du PGI n'est pas de réinventer des outils déjà existants mais de renforcer les liens entre les acteurs de la gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche. Il tient également à maintenir un regard éthique sur tous les projets, ce qui est convenu entre les membres, depuis l'origine du pôle.

III. Programme d'actions 2016

Le programme des actions menées par le PGI sur l'année 2016 figure en annexe 1 de la convention.

IV. Le plan de financement

La demande de financement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2016 porte sur 10 000 €.

Le plan de financement figure en annexe 2 de la convention.

M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle de Gériatrie Interrégional Bourgogne Franche-Comté,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 SEP. 2016



Contrôle de légalité

**Entre :**

La Communaut  d'Agglom ration du Grand Besan on, repr sent e par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Pr sident, d mument habilit    signer par une d lib ration du Bureau du 05/09/2016, d'une part,

Et :

L'Association P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  (PGI BFC), repr sent e par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Pr sident, d mument habilit , d'autre part

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif aux contr le des structures ayant re u une subvention par une collectivit 

Vu la d lib ration n ..... du Bureau en date du 05/09/2016.

Expos  des motifs :

La CAGB soutient depuis 2005 des p les de comp titivit . En effet, le soutien   l'innovation est un axe fort de la politique de d veloppement  conomique de la CAGB, car il est facteur de comp titivit  pour les entreprises et d'attractivit  pour le territoire. Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  (PGI BFC) s'inscrit   la fois dans cette d marche et correspond aux attentes du march  de la sant  qui est l'un des champs d'actions prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions en lien avec le vieillissement.

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g rontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire.

La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence en mati re de g rontologie.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La pr sente convention a pour objet de d finir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  en 2016 et de d finir les modalit s de versement d'une subvention de 10 000   pour son fonctionnement et sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1.

Article 2 - Programme d'actions

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  s'engage   conduire les diverses actions conform ment au programme et au budget pr visionnel de 165 150   figurant en annexe 1 et 2.

Article 3 - Montant et modalit s de versement de la subvention

La CAGB attribue au b n ficiaire une subvention de 10 000  , pour un budget pr visionnel global de 165 150  , pour son fonctionnement et la r alisation des actions d crites en annexe 1.

Ce montant est un plafond non r visable   la hausse.

D lib ration du Bureau du lundi 5 septembre 2016

Communaut  d'Agglom ration du Grand Besan on

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, soit 5 000 € lorsque la présente convention sera devenu exécutoire,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final. Celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 3.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2016. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au paiement du solde, au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

La participation financière de la CAGB au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à transmettre à la CAGB, le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe I à la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

Si le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le.....

Pour la CAGB,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Pour le Pôle de Gérontologie Interrégional
Bourgogne Franche-Comté,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe I : Programme d'actions 2016 du PGI BFC

Cohorte ICE

Afin de connaître les aidants pour mieux les accompagner, le PGI poursuit la mise en oeuvre de son programme de recherche de grande ampleur : la **COHORTE ICE** (Informal Carers of Elderly) avec une approche méthodologique pluridisciplinaire encore jamais vue à l'échelle nationale (7 604 aidants, 2 régions, 10 ans d'étude, 5 groupes de pathologies).

Objectifs : L'ambition de cette cohorte est de définir, à travers l'étude longitudinale de leur parcours de vie, des profils d'aidants dont les proches, âgés d'au moins 60 ans et domiciliés en Bourgogne ou Franche-Comté, sont atteints par l'une des pathologies suivantes : cancéreuses (sein, prostate, colon-rectum) ; neuro-dégénératives (Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et Maladie de Parkinson) ; neuro-vasculaires (Accident Vasculaire Cérébral - AVC) et sensorielles (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age - DMLA) et cardiaques (Insuffisance cardiaque). Elle permettra d'identifier les besoins et attentes des aidants afin de réfléchir à la mise en oeuvre de nouvelles formes d'accompagnement optimisées en termes de qualité de vie, de coût et de bien-être.

Cohorte FRAGIRE

Pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées non dépendantes, le préalable nécessaire est l'identification et la mesure des facteurs de risque. Forts de ce constat, la CNAV, la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et le Caisse Nationale du Régime Social Indépendant, dans le cadre de leur politique de prévention, ont missionné le PGI afin d'élaborer une grille de détection des risques de la fragilité, adaptée aux besoins spécifiques des retraités ayant un score GIR 5 ou 6, la grille FRAGIRE. Aujourd'hui utilisée à l'échelle nationale dans le cadre de l'expérimentation des paniers de services, elle sera à terme intégrée dans le dossier d'évaluation interrégime.

La grille FRAGIRE doit aujourd'hui confirmer son caractère prédictif de l'entrée en dépendance grâce à la constitution d'une cohorte de 375 retraités, la Cohorte FRAGIRE, et intégrer les dispositifs de formation d'évaluation des besoins d'aide à domicile.

Ce programme donnera lieu à la participation au 4ème Congrès Francophone de la Fragilité du sujet âgé à Toulouse (symposium et poster) et à la publication des travaux FRAGIRE dans la revue Journal of the American Geriatrics Society.

Le projet RENESSENS

Le projet Renessens vise à améliorer le rendement alimentaire des seniors dépendants en développant des solutions permettant de personnaliser la prise en charge de ces derniers. Il s'agira de développer un outil de diagnostic pour définir le profil de mangeur d'un senior et un plan de formation pour mettre en oeuvre l'outil de diagnostic et les stratégies.

Médiation animale

La Mutualité Française a souhaité diversifier son offre de services et proposer de nouvelles prestations innovantes. Dans ce cadre, elle offre aux malades d'Alzheimer la possibilité de côtoyer un animal familier et ainsi développer avec lui la relation qu'ils souhaitent. Cette relation est envisagée comme le meilleur moyen pour faire renaître ou maintenir un sentiment d'utilité. La Mutualité Française a sollicité le PGI pour disposer d'une caution scientifique d'un groupe d'experts lui permettant de valider les bienfaits observés auprès du public âgé lors de l'expérimentation de ce projet de médiation animale au sein des EHPAD.

Le projet Divas

La question du repérage des personnes fragilisées constitue un axe essentiel des orientations de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 en matière d'action sociale pour la CNAV. A chaque étape du vieillissement, la branche retraite doit être capable de proposer un accompagnement proactif. A cette fin, la CNAV a lancé un appel d'offre, portant sur la mise en place d'une veille sociale auprès de personnes âgées. Une expérimentation du Dispositif de Veille et d'Accompagnement Social (DIVAS) a été lancée, en partenariat avec La Poste, en 2015 par quatre CARSAT, et vise à repérer une population a priori « éloignée » des préoccupations relatives à la prévention de la perte d'autonomie afin de sensibiliser et d'informer les retraités sur les comportements et les actions propices au « bien vieillir » et de repérer les personnes fragiles nécessitant un accompagnement individualisé et/ou collectif.

Le PGI a été missionné afin d'organiser l'évaluation globale du DIVAS.

Référentiel national du sommeil

En 2012, le PGI a été missionné par la CARSAT BFC pour travailler à la conception d'un module de prévention sur la thématique du sommeil à destination des retraités vivant à domicile. Depuis ces premiers travaux, le module sommeil « Bien dormir, Bien Vieillir, Bien Vivre » est maintenant généralisé et a intégré les programmes de prévention globaux dans lesquels la CARSAT BFC est investie à savoir : le programme Prévention Santé Seniors en Bourgogne et le programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées en Franche-Comté. Au regard du développement de ce module et de l'expertise du PGI en la matière, la CARSAT BFC a missionné le PGI pour la construction d'un référentiel national sur cette thématique basé sur le module « Bien Dormir, Bien Vieillir, Bien vivre ». Cette demande de la CARSAT BFC s'inscrit dans le cadre des actions gérontologiques d'initiatives locales soutenues par la CNAV.

Partenariat avec La Poste : Habitat et lien numérique

La Poste propose déjà des services spécifiques à destination de publics fragilisés (portage de produits culturels ou de médicaments, visites aux personnes isolées, fragilisées et à mobilité réduite) et a sollicité le PGI pour élargir son offre de services à travers la mise en place de deux dispositifs :

- l'élaboration d'un module de pré-constat habitat permettant d'identifier et de pré-qualifier les besoins en aménagement de l'habitat au domicile des personnes âgées,
- l'élaboration d'une offre d'accompagnement à l'utilisation du numérique par les seniors.

Chaque dispositif sera créé et expérimenté afin d'évaluer son efficacité et sa viabilité.

Forum Silver Economie

L'université de Bourgogne, en collaboration avec le PGI et le Pôle de compétitivité des Microtechniques de Franche-Comté, organise sur l'année 2016 un Forum dédié à la Silver Economie. Il aura lieu sur le campus universitaire dijonnais, dans l'Espace Multiplex. L'objectif est d'exposer les produits des industriels et les services dédiés aux seniors, présenter la carte de formations des laboratoires de recherche de l'université.

Programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Âgées de Franche-Comté (PPAPA FC)

Fort de son expertise en gérontologie et suite à la fusion avec l'IRV, le PGI assure la garantie de la thématique « Bien-être à Domicile du PPAPA FC ». Ce dernier s'adresse aux francs-comtois âgés de 55 ans et plus, vivant à domicile, et propose des actions de préservation de la qualité de vie, de l'autonomie et du lien social, sur différentes thématiques : la santé globale, la nutrition, la mémoire, l'équilibre et la prévention des chutes, les aides aux aidants, le sommeil et la bien-être à domicile. Sur la thématique « Sommeil du PPAPA FC », le PGI organisera trois conférences d'information et de sensibilisation sur cette thématique primordiale du bien vieillir.

Dans le cadre du PPAPA FC, le PGI développera une conférence sur les souffrances psychiques des personnes âgées, leurs représentations, leurs facteurs de risque et les dispositifs de prise en charge existants.

Sur l'axe « prévenir et accompagner les troubles sensoriels » du PPAPA FC, le PGI développera une conférence sur l'audition. L'audition est une des mesures prioritaires du Plan National de Prévention de la perte d'autonomie 2015. En effet les troubles de l'audition touchent 30% des personnes de 75 ans et plus. C'est pourquoi la diffusion de savoirs est essentielle pour prévenir des risques de perte d'autonomie et de dépression. Il est démontré qu'il existe une corrélation forte entre la perte auditive et le maintien de l'autonomie et de la vie sociale.

Toujours dans le cadre du PPAPA FC, le PGI organisera une conférence d'information sur les proches aidants de personnes handicapées vieillissantes à domicile. Elle abordera le vécu de cette relation d'aide particulière, ses bénéfices et ses difficultés ainsi que les solutions existantes sur le terrain pour accompagner l'aidant et le soutenir dans la durée.

La Journée Nationale des Aidants (JNA)

Aujourd'hui, près de 4 millions de personnes apportent une aide à un proche âgé de plus de 60 ans. La première Journée Nationale des Aidants a été lancée en 2010 sous l'impulsion du ministère de la santé et du secrétariat aux aînés. Ces manifestations rassemblent les aidants, les associations, les professionnels de santé, les institutions et les collectivités. Elles sont l'occasion de rencontres dynamiques et constructives avec pour ambition de poursuivre et faire émerger de nouvelles actions en faveur du proche de la personne malade, âgée ou dépendante.

Objectifs :

- accroître le rayonnement du territoire grâce à la déclinaison locale d'une journée nationale visant à favoriser la reconnaissance du rôle des aidants dans la société auprès des institutionnels, du grand public et des professionnels du milieu de la gérontologie et du handicap,
- donner de la visibilité aux actions menées au sein des territoires sur l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté,
- donner la parole aux aidants,
- identifier les attentes et les besoins pour faire émerger des projets adaptés et ainsi contribuer au développement de la filière Silver Economy au sein du territoire.

Développement d'ingénierie de formation et de conférences

Dans une perspective permanente d'améliorer la qualité de vie du sujet âgé, la formation, à tous les niveaux d'intervention (prévention, accompagnement, adaptation..) est un axe majeur. Le PGI, fort de son expertise, propose des formations sur-mesure destinées aux professionnels, élus, grand public, aidants, acteurs du champ de la gérontologie. Il assure également un appui méthodologique pour l'élaboration de formation. Les interventions adaptées aux besoins se déclinent en formats variés : conférences, sessions de formations, cycle de sensibilisation, animation de débats...

Formation sensolink

Les professionnels des EHPAD sont conscients de la responsabilité qui leur est confiée lorsqu'ils accueillent des personnes âgées et contribuent activement au bien-vieillir en respectant la qualité de vie des personnes fragilisées en EHPAD. Cependant, comme le démontre l'étude bibliographique réalisée au sein du PGI en juin 2013, auprès d'une population vieillissante, poly-pathologique et dépendante, la prévention des risques en EHPAD doit faire partie intégrante des projets d'établissements. La malnutrition, l'isolement, l'appréhension des soins, l'agressivité et la fragilité psychologique sont des problèmes identifiés chez les personnes âgées en EHPAD.

Il s'agira de créer une formation innovante imaginée par les soignés pour les soignants.

Communication

Acteur fédérateur qui rayonne sur deux régions et collabore avec de multiples partenaires, le PGI s'est fixé de développer ses actions de communication en 2016 afin de faire connaître son expertise. Présent sur Internet et les réseaux sociaux, le PGI s'efforcera de démultiplier ses moyens de communication et de publication. La création d'une page Facebook et son actualisation hebdomadaire a permis et permettra la transmission d'informations, d'échanger en temps réel avec des professionnels, mais également des particuliers.

Annexe 2 : Plan de financement 2016 du PGI BFC

| DEPENSES | Montant € / TTC | RECETTES | Montant € / TTC |
|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| TOTAL DEPENSES | 165 150 | Total RECETTES | 165 150 |
| Frais de personnel | 120 000 | Conseil Régional BFC | 70 000 |
| Fournitures et carburants | 1 300 | ARS BFC Franche-Comté | 50 000 |
| Locations, assurances, maintenance | 24 000 | CAGB | 10 000 |
| Communication, prestataires, frais | 16 850 | Grand Dijon | 10 000 |
| Impôts et taxes | 2 000 | Ville Besançon | 10 000 |
| Dotations aux amortissements | 1 000 | Ville Dijon | 10 000 |
| | | Ville de Lons Le Saunier | 150 |
| | | MSA Bourgogne | 2 500 |
| | | MSA Franche-Comté | 2 500 |

Annexe 3 : Indicateurs de suivi 2016

Le PGI BFC s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'institutions/organismes contactés, visités ou reçus en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés,
- le nombre de participation à des salons,
- le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet,
- le nombre d'entreprises ou unités de recherche impliqués dans les montages de projets.